

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS SYLVICOLES

La présente est une demande de renseignements adressée à l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (l'Agence) visant à obtenir les informations quant à des travaux financés et réalisés conformément à des prescriptions sylvicoles, sur la propriété décrite plus bas, afin que soit renseigné qui de droit sur les obligations toujours existantes contractées envers l'Agence par le (les) signataire (s) desdites prescriptions sylvicoles.

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE(S) PROPRIÉTAIRE(S) ET LA PROPRIÉTÉ :

Identité du(des) propriétaires(s) actuel(s) : _____			
Si connu, identité des propriétaires précédents : _____			
Désignation cadastrale actuelle (si la propriété est maintenant désignée par un(des) numéro(s) de réforme. Veuillez quand même inscrire l'ancienne désignation cadastrale sous forme de lot(s)/rang(s)/canton(s) :			
No de réforme : _____ ; _____ ; _____ ; _____			
Lot : _____	Rang : _____	Cadastré (Canton) : _____	Municipalité : _____
Lot : _____	Rang : _____	Cadastré (Canton) : _____	Municipalité : _____
Lot : _____	Rang : _____	Cadastré (Canton) : _____	Municipalité : _____
Lot : _____	Rang : _____	Cadastré (Canton) : _____	Municipalité : _____
Unité d'évaluation actuelle (matricule) : _____			

INFORMATIONS À FOURNIR SUR LE DEMANDEUR :

Nom du demandeur : _____			
Adresse : _____			
Ville : _____		Province : _____	Code postal : _____
Téléphone : (_____) _____		Courriel : _____	
Date de la demande : _____			
Signature du demandeur : _____			

Veuillez faire parvenir cette demande à l'une ou l'autre des coordonnées suivantes :
Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière ; 233, boulevard Frontenac Ouest, Bureau 302,
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2 : jgagne@arfpc.ca. Pour toutes questions : 418-335-1112 #4

MISE EN GARDE : Les renseignements contenus dans le présent document ne peuvent être utilisés qu'à seules fins d'informer privément le demandeur des obligations contractées envers l'Agence et toujours existantes sur la propriété faisant l'objet de la demande. Toute autre utilisation ou toute diffusion publique des informations contenues dans le présent document est interdite.

SECTION RÉSERVÉE À L'AGENCE

Le tableau suivant dresse la liste des travaux pour lesquels il existe toujours des obligations contractées envers l'Agence. Les informations inscrites n'engagent en rien la responsabilité de l'Agence quant à leur exactitude. Les seuls documents qui font foi sont les prescriptions sylvicoles, signées par le producteur forestier, et les rapports d'exécution afférents à ceux-ci.

Numéro de prescription sylvicole et rapport d'exécution	Code de travaux (description à titre indicatif)	Date d'octroi ¹	Date de fin de l'obligation

¹ Moment où l'Agence a accepté les travaux et autorisé le versement de l'aide financière.

Alain Marcoux, ing.f.
Directeur
418-335-1112, poste 1

Date



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière